

COMPTE-RENDU

Session de travail de la ville de Belle-Baie

TENUE: 06/05/2025 à 18 h 30

Présence :

Présents / présentes:

D. Guitard, maire
J. Olivier, maire suppléant
R. Arseneau, conseiller
A. Bard-Lavigne, conseillère
O. Dilhac, conseiller
C. Doucet, conseiller
G. Frenette, conseiller
M. Larivière, conseillère
A. Noël, conseillère
B. Couturier, conseillère

W. St-Laurent, greffière municipale
M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives
M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens
D. Boudreau, greffière adjointe
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
R. Peñarroya, analyste technique senior

Absents / absentes

1. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

3. PRÉSENTATION – ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DE PETIT-ROCHER

Monsieur Joël Lagacé, de l'Association pour l'intégration communautaire de Petit-Rocher, et Monsieur Denis Lejeune, directeur de l'Atelier Edouard Roy sont présents devant le conseil afin de présenter un projet portant sur l'aménagement d'un sentier de marche et d'un parc extérieur au 323 Route 134 à Petit-Rocher-Nord. Ce projet vise à permettre aux participants de pratiquer une activité physique, d'accroître leur mobilité et d'améliorer leur santé globale. Il profiterait également à l'ensemble de la communauté en offrant un espace accessible et sécuritaire pour bouger.

Les requérants sollicitent une contribution financière de la part de la municipalité afin de soutenir la réalisation de ce projet. L'Association entend également participer au financement en assumant une part des coûts, ayant déjà recueilli une somme de 6 000 \$. Le coût estimé de l'aménagement du parc s'élève à 75 000 \$. Il est par ailleurs envisagé qu'une portion de ce montant puisse être couverte par une aide financière du ministère du Développement social.

Comme la demande financière ne comporte actuellement aucun montant, le conseil demande aux requérants de transmettre une estimation des coûts du projet à la greffière. Celle-ci sera ensuite soumise au comité des dons et subventions pour étude lors de leur prochaine rencontre prévue en août.

4. UNIFORMISATION DE TARIFICATION APPLICABLE AUX COLPORTEURS, MARCHANDS AMBULANTS ET VENDEURS

Avec la fusion, la municipalité s'est retrouvée avec plusieurs approches tarifaires venant des anciennes municipalités. Les frais mensuels demandés aux cantines mobiles, marchands ambulants et colporteurs allaient de 50 \$ à 250 \$, selon les anciens règlements en place avant la fusion.

Après avoir analysé ces tarifs et ceux de plusieurs villes voisines, on constate une grande variation. Cette situation rend les choses peu cohérentes pour les commerçants qui souhaitent s'installer ou opérer sur le territoire de la municipalité de Belle-Baie.

On prévoit abroger les anciens arrêtés concernant les cantines mobiles, marchands ambulants et colporteurs pour uniformiser la réglementation sur tout le territoire. Cependant, comme plusieurs commerçants veulent s'organiser rapidement pour la saison estivale, on doit intervenir dès maintenant pour mettre en place une tarification provisoire, juste et harmonisée.

Les membres du conseil approuvent la proposition tarifaire présentée dans le document en annexe. Cette recommandation sera mise au vote lors de la prochaine séance ordinaire.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 58.

X Danica Boudreau
Danica Boudreau
Greffière adjointe

